

COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 avril 2022

Présents

Stéphane GROBÉTY (président)
Laurent ZIMMERMANN (vice-président)
Jean-Luc BAUR
Samantha BAVAUD BOCION
Andreea CAPITANESCU BENETTI
Maxime DETHURENS
Marc DUPRAZ
Rémi FOUCHAULT
Catherine LACHAT

Exécutif

Hubert DETHURENS (maire) Thierry ARN (adjoint) Jean-Pierre GANTNER (adjoint)

Excusés

Marie DUCRET GAUTHEY Christian BOVIER

Secrétaires

Nadia DUPRAZ Catherine KOUMROUYAN (procès-verbal)

Ordre du jour

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2022
- 2. Présentation des comptes 2021
- 3. Aménagement, sécurité et bruit dans le village
- 4. Groupement intercommunal du centre sportif : délibération relative à des modifications des statuts du groupement
- 5. Local bibliothèque : délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2022
- 6. Crédit d'investissement pour l'installation d'un système de vidéosurveillance à la déchetterie communale : délibération
- 7. Eclairage public : retour du sondage effectué auprès de la population
- 8. Communications de l'exécutif
- 9. Divers
- 10. Questions du public

Le président ouvre la séance à 19h et remercie les conseillers/ères pour leur présence. Il excuse l'absence de Christian Bovier.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2022

Le procès-verbal de la séance du 14 mars 2022 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteure.



2. Présentation des comptes 2021

Stéphane Grobéty invite la secrétaire-comptable à présenter les comptes.

Catherine Koumrouyan commente les différents documents mis à disposition du conseil sur CMnet, soit le compte des investissements, le compte de résultats, le tableau des immobilisations, les crédits budgétaires supplémentaires, ainsi que l'annexe Covid. Elle signale également que le tableau du résultat d'exploitation des locatifs communaux est à disposition.

Hubert Dethurens souhaite apporter une remarque quant à la tentation de vouloir réduire l'impôt communal, vu le boni à nouveau présent à la clôture. La commune a fait le choix de financer en grande partie les travaux de construction du séparatif en utilisant sa trésorerie et un recours limité à l'emprunt. Néanmoins, vu l'ambition exprimée par le municipal d'acquérir du terrain à M. Revaclier, il semble judicieux pour la suite de ces travaux de conserver plus de liquidités à l'avenir en augmentant la part de financement bancaire. A ce titre, il rappelle que le dispositif mis en place par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) permet de bénéficier d'un loyer basé sur un taux d'intérêt à 2%, soit plus élevé que les taux bancaires actuels.

3. Aménagement, sécurité et bruit dans le village

Pour faire suite à un point divers soulevé par Andreea Capitanescu Benetti lors du précédent conseil, Stéphane Grobéty invite la conseillère à reprendre sa présentation.

Cette dernière se fait la porte-parole d'habitants qui apprécieraient que le conseil se penche sur des éléments, qui ne sont certes pas nouveaux, mais qui méritent réflexion pour le futur : le bruit, les aménagements et la sécurité dans le village.

S'il a d'ores et déjà été décidé de reprendre cette proposition en commission des routes, le président souhaite faire un tour de table afin de disposer de la vision de l'ensemble du conseil sur ce qui pose problème en terme de bruit notamment. La sensibilité aux nuisances sonores est très variable, toutefois la majorité du conseil ne juge pas que le bruit soit excessif à Laconnex. Le motocross génère le bruit le plus manifeste ainsi que le trafic.

Bien que défendant les activités du motocross, le maire reste attentif et fait état d'une pratique, qu'il a dénoncée vigoureusement, consistant à vider des camions sur la piste de course et donc diminuer la protection sonore des buttes. Hormis ce problème, le club respecte la convention prise avec les communes voisines d'arrêter courses et entrainements le dimanche de mai à septembre.

Hubert Dethurens mentionne en outre la pétition déposée il y a quelques années contre le bruit des petits avions. Une expertise avait été demandée au service cantonal idoine dont le rapport concluait à un niveau de bruit tout à fait dans les normes en la matière à Laconnex.



Autre source de bruit les gravières. Le maire intervient également fréquemment pour demander de respecter les horaires d'exploitation prévus. Hormis le secteur de Forestal, il n'y aura plus de nouvelles ouvertures de gravières dans la proximité à l'avenir.

Quant à la question des aménagements de sécurité et de limitation du trafic, le maire rappelle qu'il n'y a jamais eu d'accidents graves dans le village. Supprimer le parcage sur la place serait contre-productif car la présence de véhicules oblige à diminuer la vitesse de circulation et serait aussi préjudiciable aux différents commerces. Par ailleurs, restreindre le trafic et déplacer les lignes de bus à l'extérieur du village reviendrait à « condamner » une partie du village.

Andreea Capitanescu Benetti entend tous ces arguments mais juge qu'il existe néanmoins des potentiels d'amélioration pour des aménagements plus agréables. Il lui parait qu'il s'agit là de motivation politique pour engager une discussion autour de ces sujets.

Le président conclut sur le fait que certains aspects avaient déjà fait l'objet de travaux concrets durant la législature précédente qu'il serait bon de reprendre en commission.

4. <u>Groupement intercommunal du centre sportif : délibération relative à des modifications des statuts du groupement</u>

Stéphane Grobéty passe la parole à Thierry Arn qui relate la tenue d'une assemblée constitutive le lundi 4 avril durant laquelle ont été discutés quelques amendements aux statuts demandés durant le processus de création. En particulier, a été ajoutée à l'article 10, sur demande de la commune d'Avusy, la possibilité pour les communes partenaires de pouvoir disposer des terrains ponctuellement, avec l'accord de Laconnex, notre commune gardant la mainmise sur l'utilisation de ses infrastructures. Les autres modifications sont purement cosmétiques. Toute modification des statuts devant faire l'objet d'une approbation des conseils municipaux des communes du groupement, une délibération est portée devant le conseil de ce soir.

Proposition du Maire relative à la modification des statuts du Groupement intercommunal du centre sportif de Laconnex

vu les délibérations des conseils municipaux d'Avusy, Chancy, Laconnex et Soral, approuvant la création d'un groupement intercommunal entre les communes d'Avusy, Chancy, Laconnex et Soral, sous le nom de « Groupement intercommunal du centre sportif de Laconnex » et les statuts dudit Groupement,

vu les modifications apportées aux statuts lors de l'Assemblée générale constitutive du Groupement, le 4 avril 2022,

conformément aux art. 30, al.1, let. u et 52, al. 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du maire,

le conseil municipal



DECIDE

- 1. D'adopter les modifications apportées aux statuts du Groupement intercommunal du centre sportif de Laconnex, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
- 2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent.
- 3. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes d'Avusy, Chancy et Soral.

La délibération est approuvée par 8 voix POUR, soit à l'unanimité des présents.

Maxime Dethurens tient encore à transmettre à Thierry Arn les remerciements et la grande appréciation du président du FCL pour son engagement à porter ce projet.

5. <u>Local bibliothèque : délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2022</u>

Cette délibération fait suite à la décision du conseil municipal lors de la séance précédente, d'octroyer un budget supplémentaire au groupe qui met en place une petite bibliothèque à Laconnex afin d'acquérir le matériel et les fournitures encore nécessaires.

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de 5'000.00 F destiné à couvrir les frais nécessaires à l'acquisition de matériels et fournitures divers en vue de créer un espace bibliothèque à Laconnex

Vu le soutien du conseil municipal au projet de création d'un espace « bibliothèque » dans la commune par un groupe d'habitants, dans un local dédié appartenant à la commune ;

vu les travaux engagés par la commune pour rénover ledit local ;

vu la demande soumise au conseil municipal en séance ordinaire du 14 mars 2022 de participer aux coûts nécessaires à l'acquisition de matériels et fournitures divers afin de terminer la mise en place de ce projet ;

vu l'acception par le conseil municipal de participer aux frais encourus à concurrence de 5'000 F;

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le conseil municipal

DECIDE

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de 5'000.00 F destiné à couvrir les frais nécessaires à l'acquisition de matériels et fournitures divers en vue de l'ouverture d'un espace bibliothèque à Laconnex.



- 2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2022 sur le compte 3210.070.31990.367.
- 3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

La délibération est approuvée par 8 voix POUR, soit à l'unanimité des présents.

6. <u>Crédit d'investissement pour l'installation d'un système de vidéosurveillance à</u> la déchetterie communale : délibération

Sur invitation du président, le maire précise que le montant prévu pour ce dispositif est moins cher qu'envisagé, puisqu'il n'y aura pas besoin de prévoir une alimentation électrique, la caméra fonctionnant au solaire. Il faudra juger si l'emplacement prévu est correct mais il est certain que les plaques des véhicules qui se gareront à l'arrière de la haie de la déchetterie ou sur la route ne seront pas visibles. La mise en place d'un affichage prévenant du dispositif est prévue car obligatoire.

En aparté, Hubert Dethurens mentionne que le fameux tube que l'on recherchait entre le bâtiment du centre sportif et le parking a été trouvé, sans devoir ouvrir une fouille conséquente et, de ce fait, il sera possible d'amener de l'électricité sur le parking et d'installer une borne de recharge pour véhicules électriques. Un rendez-vous sera fixé avec une entreprise spécialisée.

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de 10'000 F en vue de l'installation d'un système de vidéosurveillance à la déchetterie communale

vu la délibération votée le 13 janvier 2020 en séance ordinaire du conseil municipal relative à l'approbation d'un Règlement pour l'exploitation d'un système de vidéosurveillance à la déchetterie communale, sise avenue de Cavoitannes,

vu le dossier explicatif présenté au conseil municipal justifiant l'installation dudit système comprenant le descriptif du lieu d'installation, le plan précis de l'emplacement de la caméra, les horaires d'utilisation et la durée de conservation des données ainsi que la liste des personnes habilitées à visionner les données,

vu l'article 42 de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD A 2 08),

vu le règlement d'application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (RIPAD A 2 08.01),

vu les articles 1 et suivants du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC – B 6 05.01), notamment 19 et 30,

conformément aux art. 30, al.1, let. u et 52, al. 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du maire,



le conseil municipal

DECIDE

- 1. D'ouvrir au maire un crédit de 10'000 F destiné à l'installation d'un système de vidéosurveillance à la déchetterie communale, sise avenue de Cavoitannes, selon les modalités établies dans le dossier descriptif annexé à la présente délibération.
- 2. De comptabiliser les dépenses y relatives dans le compte des investissements (7301.230.50600.932), puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (7301.230.14060.001).
- 3. D'amortir la dépense nette prévue de 10'000 F au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022.

La délibération est approuvée par 8 voix POUR, soit à l'unanimité des présents.

7. Eclairage public : retour du sondage effectué auprès de la population

Stéphane Grobéty passe la parole à Catherine Koumrouyan qui donne lecture des résultats du sondage effectué auprès de la population.

	OUI	NON	pas de réponse
Diminuer l'éclairage public	92	21	13
Eteindre l'éclairage public	34	81	11

Rémi Fouchault juge ce résultat très parlant mais pondère quant à l'imprécision de la proposition de réduire l'éclairage puisqu'aucun horaire n'était indiqué. Cela devra être précisé en commission des routes. Il a en outre pris connaissance de l'audit SIG réalisé et trouve intéressantes les propositions de gestion plus fine par la commune. Le maire ajoute que cela pourra être mis en œuvre lorsque tout l'éclairage public aura été rénové.

8. Communications de l'exécutif

- * Travaux séparatif: le maire fait état d'une première discussion pour élaborer un planning de la suite des travaux, mais il ne souhaite pas donner plus de précisions à ce stade car cela devra être validé avec l'entreprise adjudicataire. A ce stade, l'intention est de démarrer l'étape suivante sur la place du Four-Banal en janvier 2023.
- * Sondage TPG: Jean-Pierre Gantner fait part des résultats de cette enquête et résume les nombreux commentaires et propositions pour améliorer l'offre de transports publics à Laconnex. Sont particulièrement demandées la prolongation de la ligne L jusqu'aux Esserts ou même Pont-Rouge, ainsi que la création d'une connexion directe à ZIPLO. Une étude est en cours par l'OCT sur les potentialités du réseau Champagne et une séance à venir avec les communes. Marc Dupraz insiste sur l'importance de défendre les intérêts de Laconnex dans les discussions car les communes peuvent avoir des objectifs contradictoires.



- * Ukraine: Thierry Arn informe qu'une famille ukrainienne est accueillie chez une personne privée de Laconnex, dont une fillette intégrée dans notre école. La mairie a fait le lien avec une habitante bénévole pour donner des cours de français et le papa de cette famille passe quelques heures par semaine avec notre employé de voirie car il est très soucieux de s'occuper et de parler notre langue.
- * Travaux de rénovation terrains du stade: Thierry Arn indique que les dossiers de recherche de fonds auprès de fondations ont été envoyés; réponse est attendue d'ici juin. Pour rappel, ces demandes portent sur le financement de 1.140 million. L'autorisation de construire a maintenant été délivrée avec deux conditions relatives à la protection de la faune et de la végétation proche et l'entreprise RealSport est prête à démarrer les travaux. Le maire ajoute que le conseil devra prendre une décision si cette recherche de fonds ne porte pas ses fruits.
- * Organisation de la fête des promotions : Thierry Arn fait part d'une séance avec l'association des parents durant laquelle ont été décidés les détails de cette manifestation : cortège, repas, animations.

9. Divers

- * Local marché: l'autorisation de construire a été déposée avec une modification, réclamée par le service des sites, quant à la hauteur du toit qui a dû être abaissée.
- * Sorties jeunes avec BUPP: Catherine Lachat relate qu'une séance s'est tenue avec les collègues de Soral dans le but d'organiser une journée dédiée aux jeunes gens de nos deux communes, en collaboration avec le BUPP. Il s'agit d'une sortie le 25 juin qui sera cofinancée par Soral et Laconnex (8'500 F). Le conseil municipal est convié à y participer. Le secrétariat de la mairie se charge de coordonner la communication aux jeunes.
- * Bibliothèque: Catherine Lachat mentionne que beaucoup de livres ayant été récoltés à Soral, dans le cadre du projet de bibliothèque porté par des enfants de l'école de Soral, un don de livres sera octroyé à notre future bibliothèque.
- * Restaurants scolaires: Catherine Lachat a participé à une séance du comité de l'association « Les cuis-cuis » dont le but était d'évoquer la possibilité d'annualiser les salaires des deux personnes particulièrement engagées dans l'encadrement des prestations de cette structure, et d'augmenter la base horaire salariale pour les autres personnes de l'encadrement à 35.- F. Un chiffrage sera présenté aux communes en mai et un point mis à l'ordre du jour de la séance du conseil de juin. Laurent Zimmermann communiquera le procès-verbal de cette réunion à la mairie et ajoute encore que le coût estimé de ces mesures nécessiterait une augmentation de la subvention communale de



5'000.- F. Thierry Arn commente le fait que le budget de ces prestations ne fait qu'augmenter.

- * Sortie des aînés : Jean-Pierre Gantner donne le programme de la sortie prévue le 8 juin et invite le conseil à l'informer de sa participation.
- * Avant-toit café-restaurant : Maxime Dethurens se demande s'il ne faudrait pas s'occuper de cet avant-toit devant les WC car il semble s'affaisser.
- * Feux de circulation durant travaux Vy-Neuve: Maxime Dethurens trouve que le séquençage des feux qui gèrent l'alternance de circulation sur cette voirie doit être revu car l'attente est trop longue, en particulier pour les riverains qui veulent sortir de chez eux.

10. Questions du public

Aucun public n'est présent.

Le président lève la séance à 21h00.

Catherine Koumrouyan Secrétaire communale